

► Les négociations sur la future classification

Suite à la journée de grève du mardi 25 juin 2019, l'employeur recule sur 2 points significatifs :

L'EMPLOYEUR VOULAIT :	SUITE À LA GRÈVE, L'EMPLOYEUR :	CE QU'IL FAUT OBTENIR :
Supprimer les 2 points d'ancienneté que nous acquérons chaque année (<i>dans la limite de 50 points soit 25 ans</i>)	Renonce à supprimer l'ancienneté	Une meilleure reconnaissance financière de l'ancienneté en revenant aux 2% pratiqués avant la classification actuelle ou en majorant le nombre de points acquis chaque année et ce, sans limite de durée !
Déclasser de nombreux salariés actuellement reconnus cadres : en fait la plupart des agents 5A, voire 5B hors management (agents audienciers, enquêteurs AT/MP,...)	va créer un nouveau niveau d'encadrement afin de maintenir les salariés précités au sein du management	Une augmentation générale pour tous les salariés qui seront reclassés au sein de la nouvelle grille des salaires (<i>si cette classif. est votée</i>).

► Augmentation de la valeur du point ?

Suite à la grève du 25 juin, l'employeur (le COMEX) indique n'être plus fermé à une augmentation générale sur les salaires.

Toutefois, si augmentation il doit y avoir, elle n'interviendra pas en 2019 mais en 2020.

► Mobilisation à venir?

Nous ne connaissons pas encore les chiffres de la grève du 25 juin mais elle semble avoir été bien suivie dans la plupart des caisses et organismes de sécurité sociale. Afin de parvenir à obtenir une augmentation générale des salaires ainsi qu'une nouvelle classification qui reconnaisse à leur juste mesure le professionnalisme et l'implication des personnels, il convient de rester mobilisé. Une ou des nouvelles journées de grève pourraient avoir lieu en septembre 2019 avec manifestation devant l'UCANSS.